

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'an 2024, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 28 mars 2024 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 28 mars 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLÉ, Éric MAQUET, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUÉNARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ÉRIPRET, Véronique DEaubonne, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Yannick DHAILLE, Christophe CHATEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Thierry MARTEL à Éric MAQUET, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Sylvie PORQUET, Delphine LEBEAU à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Pascale HOUZÉ, Sébastien COURBET, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégoire GAYINO.

2024/04-10/09
CONVENTION DE GROUPEMENT DE LA VALORISATION DES CEE

Les collectivités souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie, comme la rénovation de bâtiments publics, le raccordement à un réseau de chaleur ou la rénovation de l'éclairage public, peuvent bénéficier de financements en passant par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

La convention serait conclue jusqu'en 2025.

VU le code général des collectivités territoriales,
Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : D'émettre un avis favorable à la convention de groupement de la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Article 2 : Monsieur le Maire à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à intervenir à tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Grégoire GAYINO

Le Maire,

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
la Somme le 30 AVR. 2024
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.